



## COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

**Présents** : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Sylvain GAULE, Laura MARECHAL, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Chantal LUCAS, Angélique RIVIERE, Patrick DRONNE, Evelyne LEGRAS

**Absent excusé** : Jean-Christophe DAUMAS

**Pouvoir** : Osnel JAVEL donne pouvoir à Daniel CORRE

**Secrétaire de séance** : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

**N° 2026/26**

**Objet : Désignation d'un élu délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, notamment les articles 70 et 71 ;

**VU** la délibération n° 2007/020 du 15 juin 2007 ainsi que la délibération modificative n°2007/031 du 28 septembre 2007 portant sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Vicomte au Comité National d'Action Sociale (CNAS) ;

**VU** les statuts du CNAS ;

VU les élections municipales du 15 mars 2026 ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en tant qu'adhérent au CNAS, la ville de Fontenay-le-Vicomte dispose d'un représentant des élus et d'un représentant des agents ;

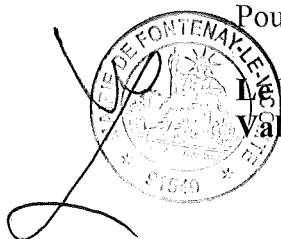
**CONSIDÉRANT** que, compte tenu du renouvellement du conseil municipal, il appartient au conseil municipal de désigner un élu délégué qui sera le représentant de la Collectivité au sein des instances du CNAS ;

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DÉSIGNE** Mme MICK RIVES Valérie en qualité d'élu délégué au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pendant la durée du mandat.

Fait à Fontenay le Vicomte, le 10 avril 2026

Pour extrait conforme



**Le Maire,**  
**Valérie MICK RIVES**